

Leith Wheeler

INVESTMENT COUNSEL LTD.

Well Into the Future

Le 10 mai 2012

Le très honorable Stephen Harper
Député
Chambre des communes
Édifice du Centre
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Objet : Projet de loi C-377

Monsieur le Premier Ministre,

Notre firme, Leith Wheeler Investment Counsel, aimerait vous faire part de ses observations concernant les modifications proposées par le projet de loi C-377 à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Leith Wheeler Investment Counsel est une entreprise qui appartient à ses employés. Elle gère, pour le compte de ses clients, des portefeuilles d'investissements qui totalisent 11 milliards de dollars. Plus de 80 % des actifs que nous gérons sont des fonds de pension, et 3 % sont des fonds de santé et de bien-être. Notre clientèle est très diversifiée et vient des quatre coins du pays : entreprises privées, organisations gouvernementales, universitaires et syndicales et organisations administrées conjointement.

Nous tirons une grande fierté du fait que nous aidons nos clients du milieu syndical et ceux ayant une administration conjointe à verser des prestations de retraite et d'autres avantages à un grand nombre de Canadiens. En dépit des défis que présentent les faibles taux d'intérêt et la volatilité des marchés boursiers, ces fonds de fiducie de retraite et de santé et bien-être survivent en grande partie grâce à la prudence et à l'efficacité des fiduciaires. Il faut souligner les efforts que déploient ces derniers pour offrir et promouvoir des régimes d'épargne-retraite et pour verser de façon continue des prestations de santé et de bien-être. Nous croyons qu'il est dans le meilleur intérêt des Canadiens que ces fonds en fiducie continuent d'offrir des solutions rentables à leurs participants.

Nous estimons que, dans sa version actuelle, le projet de loi C-377 imposera un fardeau administratif et financier inutile aux fonds de fiducie, et plus particulièrement aux régimes de retraite et aux régimes de santé et de bien-être. Les coûts supplémentaires

résulteront des exigences de déclaration contenues dans le projet de loi. Nous vous demandons d'envisager la possibilité d'exempter de ce projet de loi les fonds en fiducie, qui sont établis dans l'objectif précis de gérer des fonds de pension et des fonds de santé et de bien-être.

Comme c'est le cas de tous les autres régimes de retraite et des régimes de santé et de bien-être agréés (les fonds en fiducie) au Canada, les fonds en fiducie des syndicats sont déjà soumis à une évaluation annuelle indépendante ainsi qu'aux normes relatives aux rapports prévues par les lois fédérales et provinciales, qui assurent la divulgation entière des renseignements aux participants et aux organismes de réglementation. À notre avis, les normes législatives fédérales et provinciales qui s'appliquent aux rapports et à la divulgation sont préférables à l'approche plus ciblée du projet de loi C-377, car elles établissent un cadre commun à l'ensemble des régimes de retraite et des régimes de santé et de bien-être agréés. Selon notre analyse, les points principaux de l'alinéa 149.01(3)b) du projet de loi figurent déjà dans les lois existantes sur l'administration des fonds en fiducie. Nous craignons que le projet de loi C-377 ait comme effet non voulu de faire augmenter considérablement les coûts administratifs sans que les participants puissent profiter clairement d'un meilleur accès à de l'information pertinente. Qui plus est, ce seront sans doute les participants aux fonds en fiducie qui devront régler la facture par le biais d'une baisse du financement des programmes de prestations.

Trop peu de Canadiens sont aujourd'hui protégés par un régime de retraite agréé. Nous sommes certains que vous jugerez important de soutenir le maintien de ces programmes bénéfiques.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'accepter, Monsieur le premier ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Leith Wheeler Investment Counsel Ltd.

David Schaffner, analyste financier agréé
Président et chef de la direction
Tél. : 604-683-3391

DS:kc

c.c. L'honorable James Flaherty, ministre des Finances
L'honorable Lisa Raitt, ministre du Travail
L'honorable Joyce Murray, Parti libéral du Canada
L'honorable Gail Shea, ministre du Revenu national